

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 22 (1982)

Artikel: Le sanctuaire du Cigognier
Autor: Bridel, Philippe
Kapitel: 5: La cour du sanctuaire
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835514>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHAPITRE CINQUIÈME

La cour du sanctuaire

La vaste cour, limitée sur trois côtés par le portique et la façade du temple, fait partie intégrante de l'espace sacré du sanctuaire. Les fouilles de 1938-1940 qui l'ont entièrement explorée nous ont appris qu'elle était fermée au sud par deux murs parallèles, et qu'une allée, située dans l'axe du temple et dallée de grès de La Molière, la traversait du nord au sud. Aux deux tiers de la distance séparant le *podium* du plus important de ces deux murs méridionaux, les fondations de ce qui fut identifié comme un autel ont été retrouvées¹. L'aménagement de la cour précédant le temple, sans doute en jardin sacré, a entraîné la destruction des bâtiments antérieurs² et nécessité un nivellement général du terrain à la cote $\pm 450,70/451,20$ selon les emplacements, l'allée centrale se situant au point le plus bas. L'égout n° 1 a été reconstruit sur quelques mètres avec un gabarit surbaissé pour permettre la mise en place des dalles de l'allée, et un nouvel égout n° 2 a été bâti entre les murs méridionaux, à la fois pour drainer ce secteur du sanctuaire et assurer l'évacuation des eaux provenant de la zone située plus à l'ouest vers le collecteur du *decumanus* séparant les *insulae* 32-36 et 38-42. Il nous faut ici reprendre la description de tous ces aménagements pour en préciser l'aspect et la fonction et en proposer une restitution améliorée.

1. Le mur de soubassement sud (Pl. 18.1, 2; 75.1)

Large à sa base de 1,64 m (5½ p.), ce mur repose sur des fondations poussées à la même profondeur et présentant le même dispositif que celles des murs des branches est et ouest du portique, qu'il ferme au sud. Il se prolonge de quelques pieds au-delà des murs de fond, sans doute pour porter des pilastres d'angle, et limite aussi la cour du temple au sud. Il est bâti d'un seul tenant et présente sur toute sa longueur (107,37 m = 361 p.) une section à peu près identique: pilotis et boulets à la base, puis quatre assises de fondation en gros moellons liés au mortier (l. 1,64 m, h. $\pm 0,50$ m) qui contiennent peut-être un caniveau de drainage, puis, marquant un premier retrait, l'appareil habituel de petits moellons, large de 1,48 m (5 p.), jusqu'à la cote $\pm 450,80$, où l'empreinte d'un second retrait reste encore visible dans le mortier du mur de façade sud du portique est³, ramenant l'élévation, aujourd'hui détruite, à la largeur de 1,34 m (4½ p.). Aujourd'hui entièrement détruite dans son élévation, la partie centrale du mur, entre les portiques est et ouest, conservait peut-être la largeur de 1,48 m (5 p.). A l'ouest, les dix derniers mètres de cette maçonnerie pourtant robuste ont été démolis,

¹ L. Bosset, *BPA* 14, 1944, p. 16-18 = *JSGU* 32, 1940/41, p. 37-38.

² Cf. *supra*, chapitre II, *passim*.

³ Plan MRA 1976/010.

en 1904-1907, semble-t-il⁴, pour en tirer de la pierre à bâtir, mais la trace en était encore visible lors des fouilles de 1939. Dans l'axe de l'allée centrale, le parement sud présente un contrefort de 0,30 m (1 p.) de largeur, culminant à la cote \pm 450,52, sans doute la contremarche d'un degré donnant accès au dispositif architectural ouvrant le *temenos* sur l'allée centrale.

Contrairement à L. Bosset, qui considérait ce mur comme un simple mur de terrasse ou de clôture⁵, nous pensons plutôt qu'il s'agit ici du soubassement d'un mur montant. Sa largeur est proche de celle du dernier degré de la *crèpis* du portique et, couvert de dalles de grès de La Molière, il a pu présenter une élévation atteignant le niveau de circulation des portiques, non seulement à ses deux extrémités, où il supporte leur façade sud, mais aussi sur tout le reste de sa longueur, à l'exception du passage permettant d'accéder à l'allée centrale. Nous verrons plus loin⁶ qu'il faut probablement restituer sur ce soubassement un mur montant à pilastres d'applique.

Ainsi l'espace sacré serait-il bien délimité, sans pour autant interdire toute échappée sur la façade du théâtre, qui, au travers de la porte monumentale donnant accès au sanctuaire, apparaissait dans l'axe de l'allée dallée. Telles sont du moins les conclusions que nous tirons de l'étude comparative des sections de ce premier mur méridional et des murs de stylobate du portique.

2. Le mur de clôture de l'avant-cour et l'égout n° 2 (Pl. 18.2, 3; 75.1)

Le second mur méridional, avec ses deux retours au nord situés dans l'alignement des murs de fond des branches est et ouest du portique, se présente en revanche comme un mur de clôture. De section plus modeste (l. 0,76 m = $2\frac{1}{2}$ p.), et reposant sur des pilotis plus faibles (\varnothing 0,05/0,07 m; L. 0,80 m environ), il ne devait s'élever que de quelques décimètres au-dessus du sol; des dalles moulurées en grès de La Molière le couronnaient, percées d'une rangée de trous carrés permettant le scellement d'une grille de métal⁷. Tout l'angle sud-est et le retour est ont été démolis en 1920-1921⁸, non sans avoir été relevés en 1919⁹; à l'angle sud-est du portique est, la trace du mur et les pilotis de fondation ont été observés et relevés en 1976¹⁰. Une partie du retour ouest a subi en 1904-1907 le même sort que l'extrémité du mur de stylobate sud¹¹. Aucune trace de portail ou de chemin d'accès n'a été repérée dans l'axe de l'allée centrale, lors des fouilles de 1938-1940, mais le mur est arasé, ici comme partout, au-dessous du niveau de circulation antique, à la cote \pm 450,70.

Pour assurer le drainage de l'avant-cour oblongue délimitée par ce mur de clôture, mais aussi pour acheminer vers l'est les eaux recueillies dans les bas-fonds situés au sud-ouest du sanctuaire, un égout collecteur important (n° 2) a été bâti, sans doute en même temps que la partie méridionale des portiques, première construction à occuper cette zone marécageuse¹². Courant parallèlement aux deux murs méridionaux et situé à peu près à égale distance de chacun d'eux, ce canal n'est cependant pas exactement rectiligne, s'infléchissant légèrement vers le nord, à l'est de l'axe du sanctuaire. Cette anomalie est sans doute à mettre au compte du tracé général de l'égout, que l'on peut tenter de restituer à l'aide des plans anciens levés avant la destruction des deux tronçons est et ouest, au passage des retours du mur de clôture¹³: l'égout n° 2 semble n'être qu'une dérivation méridionale de l'égout n° 1, dont il se détacherait à 70 m environ à l'ouest du sanctuaire, pour le rejoindre à 25 m environ à l'est

⁴ Cf. *supra*, p. 15, n. 74.

⁵ L. Bosset, *BPA* 14, 1944, p. 17 et pl. II/1; id., reconstitution perspective du sanctuaire, plan MRA 1940/129.

⁶ Cf. *infra*, p. 118.

⁷ Cf. *infra*, p. 109, cat. n°s 83, 84 et 85; traces de scellements au plomb: *Journal de fouille*, p. 140; section des cavités prévues pour recevoir les barreaux, dont la diagonale est orientée selon l'axe du mur: $\frac{1}{6} \times \frac{1}{6}$ p.; prof. environ $\frac{1}{2}$ p.; entraxe environ $\frac{1}{2}$ p. (= 0,15 m).

⁸ Cf. *supra*, p. 17, n. 90.

⁹ Plan MRA 1940/057 et 119.

¹⁰ Plan MRA 1976/010.

¹¹ Cf. *supra*, n. 4.

¹² L. Bosset, *BPA* 14, 1944, p. 19.

¹³ Cf. *supra*, n. 9 et *plan archéologique*, Pro Aventico, 1922.

du portique est. Le tronçon qui nous intéresse plus particulièrement n'est malheureusement pas conservé à son intersection avec le mur de clôture, en sorte qu'on ne peut ni assurer ni exclure un raccordement avec les canaux-drains du mur de stylobate sud et des portiques est et ouest¹⁴. Le radier de cet égout n° 2, cotant \pm 448,70 à son extrémité est et 449,65 à son extrémité ouest, n'exclut pas *a priori* une telle éventualité.

Fondé sur pilotis et boulets, l'égout présente en section une hauteur hors tout de 1,65 m (5 1/2 p.)¹⁵, pour une largeur de 1,80 m (6 p.). Les murs montants, en maçonnerie de petits moellons soigneusement appareillés, larges de 0,60 m (2 p.), ménagent un canal de 0,60 m également et s'élèvent sur huit assises, dont la première, constituée de boulets et de gros moellons assemblés à sec, forme un ressaut sur le parement intérieur sud. La neuvième assise des parements intérieurs marque un retrait de 0,10 m sur le nu du mur; il sert de support au coffrage permettant la mise en place des moellons-claveaux formant la voûte qui couvre le canal. L'intrados culmine à 0,30 m au-dessus des piédroits, l'extrados 0,35 m plus haut, au niveau qu'atteignent les parements extérieurs de la maçonnerie. Les alignements des claveaux apparaissent nettement dans le blocage formant chape au sommet de l'égout.

De place en place, à intervalles irréguliers, mais disposés à peu près symétriquement par rapport à l'axe de l'allée dallée, des regards de visite de 0,56 \times 0,58 m (six ou huit au total, semble-t-il) ont été ménagés pour permettre le curage du canal. Ils étaient fermés par des dalles en grès de La Molière (L. 0,86 m, l. 0,80 m, ép. 0,25/0,30 m), dont deux exemplaires ont été retrouvés en place, culminant à la cote \pm 451,00, que l'on peut retenir comme niveau de circulation ou d'occupation à l'intérieur de l'avant-cour.

Le matériel céramique retrouvé lors de la fouille de ce canal comporte des pièces des I^{er} et II^e siècles, mais n'a pas été prélevé de façon systématique. Contrairement à l'avis de F. Vittoz¹⁶, et avec G.Th. Schwarz¹⁷, nous admettrons que les céramiques les plus précoces n'ont été déposées que tardivement et accidentellement dans l'égout n° 2; elles semblent d'ailleurs localisées, tout comme le matériel plus récent, au voisinage des regards et près des emplacements où la voûte est détruite¹⁸. En raison de la destruction du canal aux endroits où il recoupe le mur de clôture, et en l'absence de toute stratigraphie sûre, permettant de déterminer la chronologie relative de ces deux constructions, nous sommes réduit aux seuls indices livrés par le plan et l'appareil de l'égout, qui concordent pour laisser croire à une construction contemporaine de celle du reste du sanctuaire, premier bâtiment qui justifie les travaux d'assainissement de cette zone, jusqu'alors inoccupée.

La destination exacte de l'avant-cour, espace oblong appartenant au *temenos*, mais séparé de la cour par le mur méridional, reste encore peu claire; aucun niveau de circulation bien défini n'a pu être observé, mais la découverte d'un petit autel votif, dédié par un tailleur de pierre à *Mars Caturix* (*Inv. 1939/180*), et de fragments de statues en bronze (*Inv. 1939/188*) ou en pierre (*Inv. 1939/185*), dont nous reparlerons plus loin¹⁹, peut faire penser à un enclos réservé aux *ex-voto* des fidèles d'un dieu honoré dans le sanctuaire, comme divinité principale ou comme parèdre du dieu principal²⁰.

3. L'allée dallée

(Pl. 19.1-3; 75.1)

Pour conduire les fidèles et les processions de l'entrée principale du *temenos* au *podium* du temple et aux portiques, une imposante avenue revêtue de dalles de grès de La Molière a été établie, sur une longueur de 52,97 m (environ 178 p.) et une largeur de 11,89 m (40 p.). Ses fondations, épaisses par

¹⁴ Le tracé d'un mur parallèle au retour est du mur de clôture (plans MRA 1940/057 et 119) pourrait indiquer l'un de ces raccordements aujourd'hui disparus; nous n'en avons cependant pas trouvé la trace lors de notre exploration de l'angle sud-est du portique est (plan MRA 1976/010).

¹⁵ *Journal de fouille*, p. 147 et 148.

¹⁶ Vittoz, *Trouvailles*, p. 6-7 et n. 41-45.

¹⁷ Schwarz, *Kaiserstadt*, p. 73.

¹⁸ *Journal de fouille*, p. 148. Il est au demeurant souvent difficile de distinguer le matériel récupéré dans le remplissage du fossé de construction de l'égout de celui qui fut trouvé à l'intérieur du canal.

¹⁹ Cf. *infra*, p. 146, n. 7.

²⁰ Cf. *infra*, p. 156-159.

endroits de près d'un mètre, sont composées de quelques assises de boulets, d'un hérisson d'éclats de calcaire jaune hauterivien et, par places, d'un premier dallage grossier de la même pierre, le tout assemblé à sec (en plusieurs étapes qui ont laissé des coups de sabre encore visibles) et maintenu en place par deux murets bas (h. 0,50 m) bordant l'allée; larges de 0,92 m environ (3 p.), ils sont bâtis directement sur le sol naturel, en cinq assises de petits moellons assemblés avec un minimum de mortier²¹. En partie détruits au voisinage du *podium*, ces murets semblent s'interrompre à 4,65 m au nord du mur de soubassement méridional. Le mur oblique *A* d'époque antérieure²², ailleurs arasé au niveau de la quatrième ou de la cinquième assise, a été détruit sur toute son élévation à l'emplacement de l'allée dallée, et seules en subsistent les assises de boulets de sa fondation. Au passage de l'égout n° 1, les fondations de l'allée s'interrompent, et le dallage de grandes plaques de grès de La Molière, disposées en dix rangées parallèles à l'axe de l'avenue (l. moyenne 1,06 m = 3½ p., L. variant entre 1,00, 1,80 et même 2,10 m, ép. 0,21 m environ), repose alors directement sur le canal rebâti selon un gabarit plus large et plus bas²³. Il n'est pas exclu que les dalles de bordure (l. 0,76 à 0,82 m, L. 1,35 à 1,40 m), plus épaisses (0,25 à 0,35 m) et munies d'un caniveau (l. 0,18 à 0,28 m, prof. 0,10 à 0,20 m) aient été percées à cet endroit d'un trou permettant d'évacuer dans l'égout n° 1 l'eau récoltée au nord, et peut-être au sud également. L'imposant dallage isodome de l'allée, en grande partie récupéré pour la construction de la ville actuelle d'Avenches, devait présenter cependant une légère pente, à peu près constante, du nord au sud (cotes \pm 451,00 et 450,80), mais il est aujourd'hui impossible de s'assurer que l'évacuation des eaux de ruissellement se faisait par le seul égout n° 1, tout comme d'affirmer qu'il existait au sud de l'allée centrale une descente des caniveaux dans l'hypothétique canal de drainage du mur de soubassement méridional.

Etablis symétriquement de part et d'autre de l'allée dallée et adossés aux murets qui la bordent, plusieurs massifs très rudimentaires ont pu porter des bases de monuments votifs ou de statues, ou peut-être de simples bancs, et dessiner en quelque sorte des exèdres dans la végétation des jardins ornant la cour. Ils sont la plupart du temps fondés sur de simples boulets ou des hérissons de pierres de Hauterive assemblés à sec (Pl. 21.2); certains étaient peut-être dallés. Le matériel fourni par les fouilles de 1938-1940 ne permet malheureusement pas d'en dire plus à ce propos²⁴.

C'est en revanche sur un réseau serré de pilotis, cotant \pm 449,90/450,00 au sommet, que furent établies les fondations, localisées dans l'axe de l'allée à près de 33 m du *podium*, de ce que L. Bosset interpréta comme un autel (Pl. 21.1). La technique mise en œuvre est bien différente de celles que nous avons rencontrées jusqu'ici: assemblés à sec, de grands blocs de remploi en grès de La Molière (Pl. 21.3) (dont un seuil en deux morceaux avec ses crapaudines, provenant peut-être de la dernière maison dégagée sous l'angle nord-est du sanctuaire) (Pl. 21.4) constituent un plancher solide, sur lequel s'élèvent, en une ou deux assises de hauteur variable, quatre rangées de blocs délimitant un quadrilatère de 4,40 \times 4,70 m (15 \times 16 p. environ). Parmi les blocs ainsi réutilisés, quatre sont sans doute des entourages de regard d'égout, avec des faces de joint indiquant qu'ils étaient pris dans un dallage continu dont ils constituaient un élément de la bordure. Leur face arrière, brute de carrière, porte des marques de tâcheron ou de pose: un A renversé ou un V.

Une fois mise en place, la dernière assise, qui atteint le niveau de pose des dalles de la chaussée, a été retravaillée et munie d'un bandeau de pose large de 0,40 à 0,60 m, le long des côtés nord, est et ouest, à la cote \pm 450,60. C'est là sans doute l'assise réservée pour les orthostates qui, sur trois côtés, bordaient la plate-forme portant l'autel proprement dit et l'escalier y donnant accès, de la face sud. Telle est du moins l'hypothèse que nous avions retenue dans un premier temps, en remarquant que les pilotis de fondation débordent sur les côtés est et ouest, pour assurer aux deux murs qu'ils portent, les plus lourds, une meilleure stabilité.

Toutefois, cette restitution fait doublement problème. L'autel principal d'un temple, normalement de plan rectangulaire, est en général situé immédiatement au pied de l'escalier du *podium* ou disposé à mi-hauteur de ses degrés; on connaît sans doute des autels monumentaux de plan quasi carré comme

²¹ *Journal de fouille*, p. 99.

²² Cf. *supra*, p. 28-29.

²³ Cf. *supra*, p. 31-32.

²⁴ L. Bosset, *BPA* 14, 1944, p. 18.

l'*Ara Pacis*, l'*Ara Pietatis Augustae* ou l'*Ara Ditis Patris et Proserpinae*, ou encore l'*Ara Martis* du Champ de Mars, de position inconnue, pour ne parler que des monuments romains, mais ce sont des édifices qui constituent à eux seuls un sanctuaire, et ne sont pas en relation fonctionnelle directe avec un temple. Le soubassement relevé à mi-distance de l'allée dallée du sanctuaire du Cigognier, que son mode de construction distingue nettement du reste de l'édifice, a-t-il supporté un autel monumental de ce type, élevé après la construction du temple? Il nous paraît difficile de l'admettre. Plus probablement, nous sommes en présence des fondations d'une base destinée à recevoir un groupe statuaire important — on en connaît un au *Forum Augustum*²⁵ —, peut-être protégé par un baldaquin.

Aucun autre aménagement contemporain de la construction du sanctuaire n'a été retrouvé à l'intérieur de la cour, vaste espace clos par les portiques, le temple et le mur méridional, et que traverse de part en part la chaussée dallée²⁶. Au nord de l'égout n° 1, toutes les constructions antérieures ont été arasées à la cote $\pm 450,70$ et remblayées au niveau $\pm 451,00$ environ. Dans la zone sud, explorée en 1939 par six tranchées parallèles à l'allée et une tranchée orientée perpendiculairement, seul le mur oblique A a été retrouvé; il a subi le même sort que les autres constructions précédant le sanctuaire, mais le terrain rapporté semble remonter, à son extrémité ouest, jusqu'à la cote $\pm 451,20$.

En l'absence de toute construction en dur, si l'on excepte celles qui bordent l'avenue dallée, nous sommes enclin à restituer dans ce vaste espace soigneusement nivelé, et à l'image de ce que nous savons du *Templum Pacis* de Rome²⁷, un jardin sacré dont les vestiges auront échappé aux fouilleurs, pressés par la remontée des eaux de 1939. Enfin, on soulignera une fois de plus qu'aucun accès aux portiques n'a été repéré, et qu'il faut donc admettre qu'on ne parvenait à la cour que par l'escalier central du *podium* ou l'entrée méridionale du sanctuaire, située dans le même axe (Pl. 20.1).

²⁵ Cf. la base de quadriga signalée par P. Zanker, *Forum Augustum*, Tübingen, s.d. (MAA II), p. 19 et fig. h.t., au centre du *forum*; on aurait pu penser à une fontaine, comme celle attestée au *Forum Pacis* (Procop. *Goth.* IV, 21), mais il n'y a pas trace d'installation hydraulique.

²⁶ Contra: Schwarz, *Kaiserstadt*, p. 72, n. 235 et 236, qui considère à tort que les deux annexes flanquant le *podium* ont été construites en même temps que le temple. Cf. *infra*, p. 57-58 et L. Bosset, *BPA* 14, 1944, p. 21-22.

²⁷ Cf. *infra*, p. 134, 149-150.

APPENDICE AU CHAPITRE CINQUIÈME

Les constructions postérieures à l'édification du sanctuaire

Quelques tronçons de murs dégagés lors des fouilles de 1919-1921, 1934 et 1938-1940¹ n'ont pas été mentionnés jusqu'ici. Si l'on néglige les vestiges de l'angle nord-ouest d'un petit édifice, de fonction inconnue, mais sans doute postérieur à la destruction du sanctuaire, qui furent retrouvés en 1921, fondés en pleine terre au-dessus de l'égout n° 3, à l'intérieur du portique nord-est², ces ruines sont les dernières traces de deux aménagements tardifs du sanctuaire, réalisés en maçonnerie de petit appareil sur fondation de boulets, sans recours aux pilotis.

a) Les deux constructions flanquant le podium (Pl. 79.1; 80.1)

Deux petits bâtiments d'une seule chambre chacun ont été édifiés symétriquement, de part et d'autre du *podium*, leur façade à peu près alignée sur la limite sud du massif de fondation des avancées encadrant l'escalier principal du temple.

Du *bâtiment oriental* (Pl. 22.1), on connaît le mur sud *P* (Pl. 22.2), avec ses retours est et ouest, l'angle nord-ouest *P'*, édifié sur l'égout périphérique du *podium*, dont il obstruait le regard sud-est, et un tronçon *P''* du mur est³. Ces vestiges nous permettent de restituer une chambre unique mesurant 5,45 × 7,48 m hors œuvre, avec des contreforts d'angle de 0,80 m, qui portaient sans doute la charpente et le toit de tuiles à deux pans, et des murs larges de 0,60 m seulement. Le matériel livré par la couche d'incendie et de destruction relevée à l'intérieur de la salle, qui aurait permis de dater l'occupation du bâtiment, n'a malheureusement pas été conservé.

¹ Les travaux effectués lors des fouilles de 1938-1940 sont décrits au *Journal de fouille*, p. 27, 50-53, 89-90, 154, 159, 165 et 174.

² Cf. plan MRA 1921/009; tronçon nord-sud: orientation 151,5 G est, L. intérieure 2,55 m, l. inconnue, cote de base ± 451,66, sommet conservé à ± 451,99; tronçon ouest-est: L. intérieure 1,03 m, l. 0,35 m, orientation 51,5 G est environ.

³ Cf. plans MRA 1921/008, 009, 1940/036, 068, 085; photos MRA 1921/19, 1938-40/58, 61, 66, 356, 359, 366, 372, 516-517, 619, 620, 644. Fondations de cinq rangs de boulets assemblés à sec: base à ± 450,25, sommet à ± 450,85; élévation en petit appareil de calcaire hauterivien haurdi au mortier de chaux, avec ressaut à ± 451,17, sommet conservé à ± 451,56. Sol en mortier à ± 450,85/450,90; couche d'incendie culminant à ± 451,00.

Mur est (*P* et *P'*): l. 0,85 m sous ressauts, 0,60 m sur ressauts est (l. 0,045 et 0,20 m) et ouest (l. 0,02 m).

Mur sud (*P*): l. 0,70 m sous ressauts, 0,58 m sur ressauts nord (l. 0,06 m) et sud (l. 0,06 m).

Mur ouest (*P* et *P'*): l. 0,85 m sous ressaut, l. 0,60 m sur ressaut ouest (l. 0,06 et 0,20 m).

Si l'on en croit le plan MRA 1921/009 et la coupe MRA 1921/008, pratiquée en travers de l'angle nord-est de ce bâtiment, un «petit aqueduc» (section intérieure l. 0,12 m, h. 0,10 m, radier à ± 451,52) fut établi le long des faces intérieures des murs nord et ouest au moins. Sa faible section et sa situation surélevée par rapport au sol de la salle ne nous permettent pas de préciser sa fonction, peut-être en rapport avec l'activité des chaufourniers. On pourrait aussi penser que ce présumé «aqueduc» n'était en réalité que le logement d'une poutre sablière, sur laquelle aurait reposé toute une élévation en pans de bois ou en pisé, bâtie selon la technique du colombage, récemment bien étudiée dans les bâtiments des *insulae* 7 et 15 (cf. *BPA* 26, 1981, p. 53 et 71). La documentation relative à ces vestiges aujourd'hui disparus n'est pas suffisante pour nous permettre de trancher.

Le *bâtimen^t occidental*, de plan et de dimensions comparables⁴, n'a été que très partiellement exploré (Pl. 22.3) et n'a livré aucun mobilier. On retiendra pourtant que le mur sud *Q* semble avoir gardé la trace d'un seuil (Pl. 22.4), en molière sans doute, indiquant qu'une porte large de 2,38 m donnait sur la cour du sanctuaire, à la cote $\pm 451,60$. L'angle nord-est de cet édifice devait être fondé sur l'égout périphérique du *podium*, sans toutefois obstruer son regard sud-ouest.

Même si ces deux bâtiments sont édifiés selon un plan qui semble respecter les règles de symétrie propres au sanctuaire, la technique de construction, l'implantation des murs et les niveaux de fondation et de circulation nous incitent à ne pas les rapporter au dispositif original du complexe sacré. Les dimensions hors tout de chacun de ces deux bâtiments en principe symétriques sont en outre difficilement convertibles en pieds de 0,29736 m et révèlent des différences substantielles que les architectes du sanctuaire n'auraient sans doute pas admises. Quelle que soit la fonction qu'on leur suppose, ces bâtiments ne furent donc probablement édifiés que tardivement, peut-être à une époque où le sanctuaire servait déjà de carrière et fournissait la matière première pour les fours à chaux repérés autour du Cigognier⁵.

b) Les aménagements de l'accès à l'escalier est (Pl. 79.1; 80.1)

Dès la mise au jour de l'escalier est, en 1934⁶, deux murs parallèles furent dégagés, encadrant le massif qui portait les degrés; ils sont orientés un peu plus au nord que les parements latéraux de l'escalier et que les murs du portique nord-est (38 G est contre 40,5 G est). L. Bosset⁷, qui considérait les vestiges de l'escalier comme la base d'un monument décoratif, voyait dans ces murs les restes d'un édifice aménagé tardivement autour de ce monument. Un nouveau dégagement du secteur a permis quelques observations originales, qui nous amènent à proposer une autre explication de ces vestiges, en accord avec l'identification de l'escalier donnant accès au portique nord-est.

Le mur nord *R*, dégagé sur une longueur de 6,80 m environ, vient buter à l'ouest contre l'angle extérieur nord-est du triportique. Large de 1,30 m au-dessus d'un ressaut de fondation⁸ qui, sur sa face sud, correspond à un sol de mortier cotant $\pm 450,20$, il a pu porter une élévation de bonne hauteur, ou plus probablement la colonnade d'un portique, bien que sa facture soit assez négligée.

Le mur sud *S*, parallèle au précédent, est situé à une distance en œuvre de 11 m environ, au sud. Sa largeur de 0,70 m et sa technique de construction très relâchée⁹ ne permettent de restituer qu'une élévation peu importante. Il est doublé sur sa face nord par une banquette *S'*, large de 0,60 m environ, cotant au sommet $\pm 450,97$ à $\pm 451,11$ ¹⁰, recouverte par endroits d'une chape de mortier au tuileau qui remonte sur le parement nord du mur proprement dit. Ce même mortier hydraulique est utilisé pour lier les moellons constituant la banquette elle-même. Des lambeaux d'un sol cotant $\pm 450,57$, lui aussi de mortier au tuileau, ont été repérés au nord du mur *S*; ils pourraient appartenir à une même phase d'occupation du secteur, à laquelle nous attribuerions les traces de même mortier notées par L. Bosset le long du massif de l'escalier et contre le parement extérieur du mur de fond du portique est, et aussi la probable empreinte d'un tuyau (de plomb?) conservée par le mortier — rapporté tardivement? — qui recouvre la base du massif de l'escalier¹¹.

⁴ Cf. plans MRA 1940/027, 079, 143 et photos MRA 1938-1940/183, 186, 295, 296, 301, 336-339, 409, 413-417. Dimensions hors œuvre 5,15 à 5,30 x 7,50 m environ; fondations de boulets poussées à $\pm 450,80$, base du mur montant en petit appareil à $\pm 451,00$, ressaut à $\pm 451,45$.

Mur sud (*Q*): L. 5,15 m, l. sous ressaut 0,80 m, l. sur ressaut sud 0,70 m.

Mur ouest: L. inconnue, l. sous ressaut ouest 0,70 m, l. sur ressaut 0,65 m.

Mur est: L. explorée 2,98 m, l. inconnue.

⁵ Cf. L. Bosset, *BPA* 14, 1944, p. 21-22; *contra*: Schwarz, *Kaiserstadt*, p. 72, qui en fait des chapelles contemporaines du sanctuaire; le mobilier de la salle est, censé étayer cette datation, n'est évidemment pas décrit, et pour cause.

⁶ Cf. plan MRA 1934/002, photos MRA 1934/8-12.

⁷ Cf. L. Bosset, *BPA* 14, 1944, p. 22 et pl. II en *F* et *L*.

⁸ Base des fondations à $\pm 449,33$; l. du ressaut 0,10 m.

⁹ Base des fondations à $\pm 449,97$, sur un sol en mortier d'époque antérieure (cf. plan MRA 1940/037); ressaut sur la face nord (l. 0,04 m) à $\pm 450,20$; sommet conservé de l'élévation à $\pm 451,24$.

¹⁰ Base des fondations à $\pm 450,20$.

¹¹ Cf. photo MRA 1976/264; cote $\pm 450,42$.

Tous ces indices semblent concorder et nous incitent à supposer qu'à une époque indéterminée mais postérieure à la construction du sanctuaire lui-même, les deux murs *R* et *S* — dont la tête recouvre le remplissage du fossé de fondation du mur extérieur du portique est — furent bâtis pour délimiter un cheminement d'accès à l'escalier est du triportique. Cet axe de circulation fut établi et orienté indépendamment de l'azimut du portique nord, sans doute pour se conformer à la direction générale des bâtiments situés plus à l'est, et qui restent à fouiller. Nous admettrions volontiers que ce passage avait l'aspect d'un portique ouvert au nord, le mur *R* servant de stylobate, et qu'il était couvert d'un toit de tuiles, dont les vestiges ont été signalés au sud du mur *S*¹².

A une époque ultérieure, que nous sommes incapable de préciser, un dispositif hydraulique (fontaine? bassin lustral ou de purification?) aurait été aménagé à l'extrémité de ce portique, de part et d'autre de l'escalier, nécessitant un rehaussement du sol à la cote $\pm 450,50$ et une imperméabilisation de la base des murs au mortier de tuileau. C'est à cette réfection qu'appartiendraient également les deux soubassements rudimentaires *T* et *U*, qui flanquent la rampe d'escalier, et portaient peut-être des stèles ou des statues.

La chronologie et le détail des aménagements successifs de ce secteur ne seront bien connus que lorsque la fouille aura été poussée plus à l'est. Retenons cependant que, tout au long de son évolution, ce dispositif, conçu et orienté pour assurer en permanence l'accès à l'escalier du portique nord-est, fut utilisé alors que le sanctuaire était encore en activité; il n'en relève pas moins du réaménagement de la zone contiguë, postérieurement à la construction du sanctuaire qui en fut la cause première.

¹² Cf. plan-coupe MRA 1940/037.

